

Depuis la création du Rassemblement des artistes et acteurs culturels en 2007, les relations entre artistes et pouvoirs publics ont été questionnées ; ces relations ont bougé, évolué. Il s'est passé beaucoup de choses, et le RAAC a constamment essayé de renforcer ses principaux axes de travail : d'une part, la communication, l'échange, la concertation; d'autre part, la transversalité, qui le confronte à des problématiques générales comme les espaces, la protection sociale ou la formation.

On s'est quittés en mai 2009 avec un troisième Forum organisé à Am Stram Gram et avec la publication d'un petit livre-manifeste qui reste pour nous un texte de référence. C'est un livre dont nous sommes toujours très fiers, puisqu'il nous sert aujourd'hui encore de boussole. Ces deux années ont été riches en discussions, négociations, coups de gueule, événements, inventions de nouveaux outils de concertation ou de soutien. Parallèlement, ces deux années ont été marquées par l'augmentation de lignes budgétaires en faveur de la création indépendante en Ville de Genève, montants qui aujourd'hui sont à nouveau en danger. Ces deux années ont par exemple vu se concrétiser de grands succès: parlons ici de la Fondation romande pour le cinéma, qui s'est construite en réunissant autour de la table tous les cantons romands, les Villes et les représentants du milieu professionnel. En discussion depuis maintenant plus de six ans, cette nouvelle Fondation est aujourd'hui opérationnelle et a attribué fin octobre ses premiers fonds à des projets de films romands.

Signalons aussi deux secteurs dans lesquels des plateformes de communication, d'échange et de concertation ont été mises en place : il y a tout d'abord la question des lieux dédiés à la culture, question cruciale, pour laquelle s'est constituée une plateforme de concertation réunissant l'Etat, la Ville, les communes et le RAAC ; il y a ensuite la question du statut social, qui a mobilisé des représentants des pouvoirs publics et des représentants des artistes pour inventer de nouveaux modèles. Nous ferons le point sur ces deux plateformes de travail tout à l'heure.

Au chapitre des nouveaux outils de soutien, il convient de saluer ici l'Association des communes genevoises (ACG), qui a ouvert une ligne de subventionnement commun aux arts et à la culture : il s'agit du Fonds intercommunal. Cette nouvelle potentialité de soutien conjoint montre que les communes ont bougé, que les communes ont innové.

Depuis ce troisième Forum à Am Stram Gram, un nouveau projet de loi cantonale sur la culture a été mis en chantier. La loi actuelle, il faut le rappeler, ne contraint aucunement le canton en matière d'engagement culturel ; ce qui a permis en 2007 au Conseil d'Etat d'imaginer se défaire de ses responsabilités en cette matière. Ainsi un nouvel instrument légal, plus précis et plus pressant, pourrait-il servir à légitimer l'action de l'Etat en matière d'art et de culture auprès du Grand Conseil. Ce que le RAAC estime hautement souhaitable.

Les premiers travaux sur ce futur projet de loi ont toutefois occasionné de très fortes tensions, et péjoré les relations entre la Ville et l'Etat de Genève, ce qui a malheureusement grippé les débats : il est certain que, si tous les partis et toutes les instances s'accordent en théorie, depuis des années, sur le fait que le soutien à la culture doit être révisé à Genève, en termes de partage des responsabilités, ce nouvel équilibre reste très délicat. Il convient ici d'insister sur la position du RAAC. Le RAAC accompagne son appui à ce projet de loi cantonale de deux conditions : premièrement, que ce nouvel outil juridique ne rabatte en aucune manière l'engagement remarquable et historique de la Ville de Genève pour les arts et la culture. Disons-le clairement, selon nous, il n'y a point de salut sans un réel partenariat entre canton et Ville de Genève dans le financement des institutions culturelles, y compris dans les plus grosses d'entre elles : tour de table auquel les communes devraient également participer. Autre condition : que des moyens financiers supplémentaires conséquents soient dégagés par le canton, de manière à ajuster les budgets cantonaux aux fortes ambitions de cette future loi. En ces temps de crise, la société doit continuer à se penser et à se réinventer dans ses mythes et ses valeurs : un travail essentiel qui passe par les arts et la culture. Ainsi, l'équation est-elle simple : la Ville ne doit pas faire moins; l'Etat doit faire plus. Cette équation est posée dans notre livre-manifeste, et cette équation est au principe de l'avant-projet de loi sur les arts et la culture. Il s'agira pour nous, artistes et acteurs culturels, le moment venu, d'accompagner avec vigilance ce processus législatif, et pour vous Mesdames et Messieurs les Députés, de mesurer à leur juste valeur les enjeux de ce projet de loi pour l'avenir de notre République, en évitant notamment, de reconstituer à cette occasion, de stériles clivages gauche-droite.

Pour le dire autrement, le RAAC estime qu'une nouvelle définition des responsabilités en matière culturelle ne peut et ne doit viser qu'une amélioration du soutien à la culture, ET dans ses modes ET dans ses montants. Ce que ni un désenchevêtrement ni un statut de pilote désargenté ne pourrait assurer. A ce sujet encore, l'on peut s'étonner de l'attitude d'une Constituante qui, en deux temps trois mouvements, vote la « cantonalisation » de certaines institutions culturelles, dans le but de palier, de manière abrupte et non réfléchie, une perte d'entrées fiscales pour la Ville de Genève, pertes que les décisions de cette même Constituante ont provoquées. La liste des institutions concernées par un nouvel équilibre, comme celle qui sera jointe au projet de loi, ne devrait pas être établie sans une concertation tripartite : cantons, villes (au pluriel !) et milieux culturels.

On le voit, on l'entend, la préoccupation du RAAC depuis 2007, sa matière première, c'est l'information et la circulation de l'information. Et tout d'abord entre les politiques et les artistes. Mais les coupes « sabre au clair » effectuées récemment au sein de certaines commissions du Municipal nous montrent qu'il y a encore du travail à faire de ce côté-là...

Il faut brièvement évoquer ici d'autres projets de loi qui se profilent au niveau cantonal et qui risquent d'appauvrir singulièrement les finances de la Ville (on parle de l'abandon de la taxe professionnelle, et de la suppression de la répartition de l'impôt entre commune de domicile et commune de profession). Le RAAC s'oppose fortement à ces redéfinitions fiscales qui mettraient à mal le remarquable positionnement de la Ville dans son soutien à la culture.

Un article du projet de loi cantonal sur les arts et la culture nous occupe aussi tout particulièrement, celui qui porte sur la concertation, cheval de bataille du RAAC. C'est pourquoi nous avons axé ce quatrième Forum sur cette question cruciale de la concertation. En constatant qu'au sein même du comité du RAAC, les positions sur ce que pourrait être le Conseil de la culture programmé par un article du projet de loi, suscitent de nombreuses interrogations. Car les pièges sont nombreux en matière de concertation : les artistes engagés sur la plateforme de concertation pour les espaces ont été les premiers confrontés aux difficultés de l'exercice. La voie en effet est étroite entre un groupe-conseil qui propose une mise à plat stratégique des besoins, des enjeux, des tendances d'un milieu artistique, et un groupe-conseil qui se trouverait instrumentalisé, et finalement conduit à des décisions d'ordre politique. En aucune façon, un outil de concertation ne doit conduire à substituer des artistes, ou des représentants des artistes, aux politiques.

Mais, si nous pensons aux défis qui attendent Genève en matière de culture, à savoir la création d'infrastructures nécessaires comme la Nouvelle Comédie et le Pavillon de la Danse, ou le relogement de plusieurs structures qui ont fermé ou sont en passe de fermer, nous devons souhaiter un Conseil de la culture favorisant la coordination de toutes les forces pour que ces projets aboutissent.

Devant nous, il y a une crise économique dont nous avons encore peine à prévoir l'intensité, ainsi que de nouvelles lois fiscales qui pourraient bouleverser les rapports entre Ville de Genève, communes et Etat. Face à de telles incertitudes, deux options se présentent à nous: renvoyer les réformes à plus tard en attendant que le ciel s'éclaircisse, ou, au contraire, travailler la crise et affronter cet environnement peu propice. Dans ce cas, c'est au prix d'un respect absolu de tous les partenaires, dans le dialogue et l'intelligence, qu'une nouvelle loi sur la culture aura une chance de faire la différence.

Au vu de la fragilité des acquis du secteur, les milieux culturels ne prendront le risque de voir le paysage évoluer qu'à la condition d'un engagement des autorités à améliorer ce paysage.

Ce sont toutes ces questions, enjeux, impasses, promesses que nous tenterons de traverser ensemble durant cette journée. A cet égard, nous tenons à remercier vivement tous les partenaires politiques qui ont répondu présents à notre invitation, et qui continuent donc à jouer le jeu engagé par le RAAC en 2007: celui de la discussion en vue d'une meilleure compréhension mutuelle. Et cela, pour le bien non seulement des artistes, mais aussi, et surtout, du public.

Je vous souhaite donc la bienvenue. Et que ce quatrième Forum nous permette de dégager quelques voies pour continuer à cheminer ensemble dans les temps à venir, qui comme chacun le constate, s'annoncent brutaux !